



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 097 /2013

Objet : Conseil communal du 28-03-2013 – interpellation de Monsieur Polet, Conseiller communal concernant la transparence et la publicité administrative, plus spécifiquement relative aux affaires de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de la mobilité.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Polet, Conseiller communal concernant la transparence et la publicité administrative, plus spécifiquement relative aux affaires de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de la mobilité.

Concernant les mesures particulières de publicité en matière d'aménagement du territoire, la Commune suit scrupuleusement la législation urbanistique du COBAT (article 149) concernant les enquêtes publique et les commissions de concertation.

En matière de publicité, outre les prescrits du COBAT, tous les avis d'enquêtes publiques sont publiés sur le site du BRAL (Brusselse Raad Voor het Leefmilieu vzw) et sur le site de l'IEB (Inter Environnement Bruxelles). Le site de la Région (<https://urbanisme.irisnet.be/permis>) offre également une carte interactive où toutes les demandes de permis (et procédures en cours) sont recensées.

Notons que des séances publiques d'information sont déjà organisées par le Collège des Bourgmestre et Echevins lorsque des projets risquent d'avoir une incidence sur la vie d'un quartier (diffusion large de l'information par le biais d'un info-quartier). Ces réunions organisées à l'initiative du Collège des Bourgmestres et Echevins existent depuis plus de 15 ans.

Pour la suite, un e-mail annonçant les enquêtes et les séances éventuelles sera systématiquement envoyé à l'ensemble des conseillers communaux pour information. La commune procèdera également à l'envoi systématique par mail à tous les conseillers des avis d'enquête publique (affiches rouges – bilingues) et à sa mise en ligne sur le site de la Commune

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE